REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

BLOC UNI POUR LA RENAISSANCE ET L'EMERGENCE DU CONGO « BUREC »en sigle

PROJET DE SOCIETE

DECEMBRE 2011

PLAN

PREAMBULE

I. IDEES - FORCES

- I.1. Une vision politique puisée des valeurs intrinsèques de la social démocratie.
- I.2. Une vision prospective de la gestion de l'Etat.
- I.3. Reforme de la "mentalité politique"

II. OPTION POLITIQUES

- II.1. Le pluralisme politique et syndical.
- II.2. Une forme unitaire fortement décentralisée.
- II.3. Un régime semi-présidentiel et un parlement bicaméral

III. POLITIQUES DE GOUVERNANCE

- III.1. De l'organisation et du fonctionnement de l'Etat
 - III.1.1. Un gouvernement issu de la majorité parlementaire
 - III.1.2. La répartition des revenus et l'égalité des chances des entités administratives décentralisées
 - III.1.3. La défense nationale, la sécurité, les services de renseignement et de migration
 - III.1.4. La justice et les droits de l'homme
 - III.1.5. Les affaires étrangères, la coopération régionale et internationale
 - III.1.6. La reforme de l'Administration Publique
- III.2. De l'économie et de la croissance
 - III.2.1. L'assainissement de l'environnement macro économique
 - III.2.2. L'orthodoxie dans la gestion budgétaire
 - III.2.3. L'amélioration de rapport avec des bailleurs des fonds
 - III.2.4. la réhabilitation et la modernisation des infrastructures de transport et de communication
 - III.2.5. La modernisation des réseaux de poste, téléphones et télécommunications
 - III.2.6. Le développement rural, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la gestion durable de l'environnement.
 - III.2.7. Le crédit à l'économie et la restructuration du système bancaire
 - III.2.8. La gestion orthodoxe des entreprises publiques
 - III.2.9. La promotion de l'industrie touristique

III.3. Du social

- III.3.1. La santé
- III.3.2. L'éducation et la recherche scientifique
- III.3.3. Le genre et la famille
- III.3.4. La création de l'emploi et la lutte contre le chômage

III.3.5. L'habitat et les services sociaux III.4. Jeunesse, culture et arts, sport et loisirs

IV. CONCLUSION

PREAMBULE

La République Démocratique du Congo est l'espace territorial d'activité du parti politique dénommé « Bloc Uni pour la Renaissance et l'Emergence du Congo », BUREC en sigle. En effet, le présent projet de société exprime la vision du BUREC car la grandeur et la force d'un parti politique résident dans les idées forces qui orientent un peuple dans un espace donné. Comme d'aucuns le savent, il est nul doute que les groupes sociaux et les acteurs politiques tels qu'ils nous paraissent interagir, en compétition pour le pouvoir, méritent une circonscription des faits tout au long de l'histoire politique de notre pays.

Voila pourquoi;

Nous, membres du Bloc Uni pour la Renaissance et l'Emergence du Congo, **BUREC** en sigle ;

Mus par l'idéal commun de bâtir un Congo nouveau à travers l'émergence d'une classe politique éprise des valeurs morales, éthiques et républicaines ;

Attachés aux valeurs de paix, d'unité, d'égalité, de solidarité, de liberté, de dignité et de justice sociale ;

Conscients de la bravoure de pères et héros de l'accession de notre pays à sa souveraineté nationale et internationale ;

Tirant ainsi les leçons de l'histoire politique de notre pays, caractérisée par :

- L' « ethnicisation » de la vie politique ;
- L'instauration du parti unique ;
- La zaïrianisation ;
- La corruption :
- L'enrichissement sans cause ;
- L'endettement :
- Les pillages sous toutes leurs formes ;
- L'entrée massive des refugiés de 1994 avec toutes ses conséquences sur l'ensemble du pays ;
- Les guerres et rebellions ;
- L'isolement diplomatique ;

Convaincus de l'impérieuse et absolue nécessité de faire de notre pays un pool d'intelligence et de savoir faire, un vivier de la nouvelle citoyenneté et de la classe moyenne, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale, une terre de paix et de mieux être et partant, une puissance régionale au cœur de l'Afrique;

Prenant conscience de l'obligation d'instaurer, en République Démocratique du Congo, une culture d'excellence qui rompt avec les pesanteurs du nivellement par le bas ;

Adoptons le présent projet de société qui offre au peuple congolais l'occasion d'engager la République Démocratique du Congo sur l'orbite de l'émergence.

I. IDEES – FORCES

I.1. Une vision politique puisée des valeurs intrinsèques de la social – démocratie.

Les idées directrices du Bloc Uni pour la Renaissance et l'Emergence du Congo et toute son action politique se focalisent sur l'épanouissement de l'homme et la transformation de la société.

La démocratie, en tant que gestion de la cité par le peuple souverain directement ou indirectement par ses élus, est devenue une donne universelle à cause de ses résultats probants. Elle est le mode choisie par les **BUREC** pour la gestion de la République Démocratique du Congo

Le **BUREC** axe son action sur les idées - fondamentales suivantes :

- La transformation de la société nécessite le pluralisme politique, l'ouverture au débat dans la modération et la tolérance, l'activité politique sans contrainte et les élections libres et démocratiques:
- Le bien être de l'homme implique la satisfaction de ses besoins essentiels que sont la sécurité alimentaire, la sécurité sociale, l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, le transport, etc. ;
- La croissance économique doit être accompagnée de la justice distributive, la création et la protection des emplois, de l'entreprenariat social, de la prise en compte des revendications sociales et de la sauvegarde de l'écosystème.

Dans cette perspective, l'environnement vital sera meilleur pour tous et la prospérité de l'Etat sera visible avec le renfort du partenariat équilibré Etat – Privés – Communautés

Cette réalité vivante s'inscrit dans la nouvelle orientation de la social - démocratie où le nouveau "projet de transformation de la société " se propose d'apprivoiser le marché plutôt que de le contrarier, afin de lui permettre de produire les richesses qui vont servir à mieux prendre soin du peuple.

I.2. Une vision prospective de la gestion de l'Etat.

Avec le **BUREC** et par le **BUREC**, la RDC amorce, certes, sa marche vers un futur durable et désirable.

En effet, s'il est vrai que trop de rêves tuent le rêve, il est aussi vrai que l'histoire des anticipations est beaucoup l'histoire des craintes et des espoirs car plus le présent est difficile, plus la « machine à rêver » se met en marche.

Le **BUREC** proclame ainsi la **vision prospective** de la gestion de notre pays avec comme cheval de bataille le combat contre l'immédiateté, la recherche du gain facile et des privilèges sans commune mesure.

Avec le BUREC, c'est la fin du « court-termisme » congolais.

Pour le **BUREC**, la construction du futur est d'abord une œuvre sociétale, un acte politique au sens fondamental du terme. Cela passe par la construction d'une scène publique où il sera question, en RDC, de discuter des rêves, des fantasmes, des risques, des incertitudes et des contraintes.

Cela suppose une **prospective stratégique** qui propose de penser les temps longs afin d'agir avec plus d'efficacité sur les mécanismes de prise des décisions qui permettront d'atteindre l'horizon visé. Cela signifie que l'avenir de la RDC n'est pas le résultat de la fatalité mais il est à bâtir collectivement.

Dans la marche de la RDC vers son futur durable et désirable, le **BUREC** s'appuiera sur les piliers ciaprès :

- Analyser et comprendre la réalité du moment ;
- Anticiper les changements en mobilisant les savoirs scientifiques prédictifs ;
- Réagir aux changements avant qu'ils n'imposent leur logique ;
- Devancer les changements en étant proactif et anticiper la construction des conditions pour maitriser les changements ;
- Elaborer collectivement les discours du futur ;
- Faire passer les représentations du futur par le filtre des futurs souhaitables ;
- Transformer la vision du futur en processus collectif de nature à engager la réalité dans une voie différente que celle qui existe initialement, ce qui revient à transformer le rêve en réalité.

I.3. Reforme de la " mentalité politique"

Avec le **BUREC**, il est temps de mettre fin à la mentalité de l'inertie, à la mentalité d'assistés, à la mentalité de quémandeurs éternels.

Le **BUREC** s'engage à mettre fin à l'impunité à tous les niveaux de l'Etat. La corruption, la concussion et le détournement des deniers publics seront inévitablement et sévèrement sanctionnés. A contrario, le **BUREC** encouragera la politique de la sanction positive à l'endroit de ceux qui, par leur mérite, se seront distingués.

Le changement des mentalités politique consacre, pour le **BUREC**, la transparence dans la gestion où le discours sur la bonne gouvernance ne doit pas être compris comme l'expression des simples slogans mais un mode de vie où chacun apprend à vivre de son salaire ou de son revenu, et à mettre en commun le reste pour le bien de tous.

Le bien collectif devra être respecté. Ainsi, les salaires des dirigeants devront être connus et publiés, ce qui permettra à la société d'exercer une surveillance par rapport à l'enrichissement sans cause. Les audits devront être constamment diligentés chez tous les gestionnaires et les sanctions adéquates prononcées à l'endroit de quiconque, quel que soit son rang.

II. OPTION POLITIQUES

Le **BUREC** lève les options politiques suivantes :

II.1. Le pluralisme politique et syndical.

La démocratie et le développement vont de pair avec le pluralisme politique.

Le **BUREC** entend transformer la société congolaise dans le cadre d'une démocratie pluraliste. Il tourne le dos à la dictature sous toutes ses formes et déclare la combattre de toutes ses énergies.

Pour le **BUREC**, les partis politiques doivent se constituer et exercer leurs activités librement. Ils concourent à l'expression du suffrage, à la formation de la conscience nationale et à l'éducation civique pour l'émergence de la démocratie.

L'opposition politique devra de tout temps être considérée comme un droit des partis politiques. A ce titre, les partis politiques de l'opposition devront exercer librement leurs activités et lutter pour l'alternance démocratique.

Le BUREC milite, par ailleurs, pour le pluralisme syndical afin de permettre aux syndicats et associations de lutter pour la promotion du bien-être social et défendre les intérêts économiques et culturels de leurs membres.

Le pluralisme politique rime aussi avec la liberté de la presse car dans leurs activités, les opérateurs politiques et syndicaux doivent être soutenus par le pluralisme médiatique.

La liberté de la presse devra être garantie et protégée car le **BUREC** milite en faveur de la consolidation des droits à l'information dans tout le pays en particulier et dans le monde en général.

II.2. Une forme unitaire fortement décentralisée.

Dans sa vision prospective, le **BUREC** entend gérer la RDC comme un Etat unitaire fortement décentralisé, passage obligé vers une forme définitivement fédérale de l'Etat.

Dans son histoire récente qui a suivi son indépendance en 1960, la République Démocratique du Congo a marché clopin-clopant au point de virer à certains moments, vers son éclatement.

Dans une sorte de folie meurtrière dans laquelle l'ont engagée certains de ses compatriotes appuyés par les forces occultes, la RDC a vu plusieurs fois sa souveraineté et son intégrité territoriale menacées.

Le **BUREC** qui traduit un bloc uni ne peut que veiller sur l'unité du pays en tant qu'Etat laïc, social, démocratique, fort et prospère.

Dans cette forte décentralisation, le **BUREC** opte pour le principe de **subsidiarité** qui est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème elle-même.

Ce principe, pour la RDC, doit aller de pair avec le principe de **suppléance** qui veut que quand les problèmes excèdent les capacités d'une petite entité, l'échelon supérieur a alors le devoir de la soutenir, dans les limites du principe de subsidiarité.

Pour le **BUREC**, l'option en faveur d'une forte décentralisation dans un Congo uni est dictée par le souci de veiller à ne pas faire à un niveau supérieur, ce qui peut l'être, avec plus d'efficacité, à une échelle inférieure ; c'est-à-dire la recherche du niveau pertinent d'action publique.

Le **BUREC** opte ainsi pour une triple autonomie des entités décentralisées à savoir :

- L'autonomie juridique : les entités territoriales qui sont des personnes morales de droit public disposent en tant que telles d'un patrimoine, de la capacité d'accomplir des actes juridiques et la possibilité d'ester en justice.
- L'autonomie organique : les entités territoriales s'administrent librement par des conseils élus.
- L'autonomie fonctionnelle : les organes des entités territoriales gèrent, par leurs délibérations leurs affaires propres, bref, elles sont compétentes pour prendre en charge les intérêts des populations concernées.

II.3. Un régime semi-présidentiel et un parlement bicaméral

Le Bloc Uni pour la Renaissance et l'Emergence du Congo opte pour un régime semi-présidentiel rationalisé en vertu duquel le pouvoir des institutions est agencé de manière à sauvegarder leur stabilité et éviter les crises gouvernementales récurrentes. Ce régime fonctionne avec un Président de la République élu aux suffrages universels directs et un Premier Ministre Chef du Gouvernement, responsable devant un parlement bicaméral. Le parlement, source des lois justes, lieu d'expression des besoins et des réclamations du peuple, sera constitué de la chambre des représentants (députés) et du sénat composé par les représentants des provinces (sénateurs).

Dans cette configuration, les membres du gouvernement seront essentiellement désignés parmi les parlementaires afin de doter la République d'un gouvernement jouissant d'une plus grande légitimité avec des ministres ayant fait l'objet d'une double sélection et ayant une intimité avec la base. Le Premier Ministre est issu quant à lui, de la majorité parlementaire. Ce faisant, l'indépendance, l'autorité restaurée et le contrôle renforcé de l'exécutif par le parlement contribueront assurément à restituer au parlement sa tache primordiale de siège de la souveraineté du peuple.

III. POLITIQUES DE GOUVERNANCE

Les principales politiques de gouvernance du **BUREC** prescrivent une dynamique de développement intégrant l'Etat, le marché et les communautés. Ces politiques impliquent une organisation politique et administrative basée sur le système unitaire fortement décentralisé et sur les principes d'un Etat de Droit.

Le **BUREC** s'attache, en particulier, aux principaux aspects de la bonne gouvernance à savoir :

- L'obligation de rendre compte : les administrations publiques sont capables et désireuses de montrer en quoi leur action et leurs décisions sont conformes à des objectifs précis et convenus.
- La transparence : l'action, les décisions et la prise de décision des administrations publiques sont, dans une certaine mesure, ouvertes à l'examen des autres secteurs de l'administration, du Parlement, de la société civile et parfois d'institutions et d'autorités extérieures.
- L'efficience et efficacité : les administrations publiques s'attachent à une production de qualité, notamment dans les services rendus aux citoyens, et veillent à ce que leurs prestations répondent à l'intention des responsables de l'action publique.
- La réceptivité : les autorités publiques ont les moyens et la flexibilité voulus pour répondre rapidement à l'évolution de la société, tiennent compte des attentes de la société civile lorsqu'elles définissent l'intérêt général et elles sont prêtes à faire l'examen critique du rôle de l'Etat.
- La prospective : les autorités publiques sont en mesure d'anticiper les problèmes qui se poseront à partir des données disponibles et des tendances observées, ainsi que d'élaborer des politiques qui tiennent compte de l'évolution des coûts et des changements prévisibles (démographiques, économiques, environnementaux, par exemple).
- La primauté du droit : les autorités publiques font appliquer les lois, la réglementation et les codes en toute égalité et en toute transparence.

III.1. De l'organisation et du fonctionnement de l'Etat

III.1.1. Un gouvernement issu de la majorité parlementaire

Le **BUREC** compte mettre en place un gouvernement qui assure la gestion de l'Etat avec les partis politiques les plus représentatifs au regard des résultats électoraux.

A cet effet, le **BUREC** opte pour la proportionnelle comme système électoral car il se prête mieux à la formation d'un gouvernement représentatif et propice à la construction d'une paix durable.

Le gouvernement issu de la majorité parlementaire renforce l'esprit d'inclusivité, de coopération et de confidence plutôt que d'adversité, en permettant aux acteurs politiques de garantir la prise en compte des aspirations des groupes politiques qui s'identifient en eux.

Les exécutifs et les organes des élus des échelons autres que l'échelon central seront compétents dans les matières qui leurs sont exclusivement reconnues par les lois du pays et leurs démarches s'inscriront dans la triple autonomie juridique, organique et fonctionnelle.

Le **BUREC** va faire accéder le Congo à l'âge du management politique moderne afin d'accroitre l'efficacité de l'Etat et sortir rapidement notre peuple de la misère.

Il mettra donc sur pied:

- a. Un management politique visant la réduction sensible des dépenses institutionnelles afin de réaliser des économies budgétaires à orienter vers les besoins sociaux ;
- b. Un gouvernement des acteurs outillés intellectuellement et de haute moralité, alliant science et conscience pour mieux comprendre les problèmes de la nation et trouver des solutions appropriées ;
- c. Un système de gestion ayant des objectifs clairement définis et étant de ce fait efficace et rapide dans la prise de décision ;
- d. Un audit fiable de l'action gouvernementale pour se rassurer d'une gouvernance de qualité.

III.1.2. La répartition des revenus et l'égalité des chances des entités administratives décentralisées

Le **BUREC** demeure conscient que toutes les provinces du pays ainsi que leurs subdivisions n'ont pas les mêmes moyens pour faire face à leurs besoins de survie et de développement. A cet égard la consécration, par la constitution de notre pays, du transfert des ressources, des compétences, des charges et des moyens aux entités de base ainsi que l'institution de la caisse nationale de péréquation restent un passage obligé afin de permettre à ces entités de base de financer des projets et des programmes d'investissement public, en vue d'assurer la solidarité nationale et de corriger les déséquilibres ou inégalités de développement entre elles.

III.1.3. La défense nationale, la sécurité, les services de renseignement et de migration

Le **BUREC** prend l'engagement de défendre l'intégrité du territoire terrestre, lacustre, fluvial, maritime et aérien de la République démocratique du Congo dans ses frontières nous léguées par la colonisation. A ce titre, le Bloc Uni pour la Renaissance et l'émergence du Congo entend :

- a. Créer une armée républicaine composée par les militaires patriotes professionnels et dotée d'un arsenal moderne :
- b. Promouvoir la coopération militaire stratégique afin de rendre possible la formation de nos officiers dans les académies militaires de renommée internationale pour disposer des instructeurs qualifiés.
 Et par voie de conséquence, mettre sur pied des académies militaires de haut niveau dans le pays et assurer ainsi une formation permanente de qualité;

- c. Reconstruire les casernes et ériger des campements en dehors des villes, rebâtir les académies militaires et créer un centre de recherche en technologie militaire ainsi qu'une industrie nationale d'armement;
- d. Mettre sur pied une police de proximité animée par un corps consciencieux, intègre et équipé en moyens de transport et de communication pour maximiser sa capacité opérationnelle de sécuriser la population et ses biens;
- e. Inculquer dans ce corps d'élite, le respect du droit de la personne humaine et bannir ainsi les violations de droits de la personne humaine qui sont des pratiques à éradiquer ;
- f. Susciter la reforme des services de renseignement en supprimant le dédoublement et les structures personnalisées afin de doter le pays d'une seule organisation d'intelligence attachée à la république, respectueuse des droits des citoyens, animée par des agents professionnels ;
- g. Moderniser les services de sécurité et de migration en leur dotant du matériel performant nécessaire à leurs taches spécifiques pour les rendre efficaces et crédibles ;
- h. Assurer la maitrise des effectifs aussi bien de l'armée que de la police en vue d'une bonne gestion des unités :
- i. Assurer aux éléments de l'armée, de la police, des services de sécurité et de migration des conditions sociales décentes propices à leur épanouissement et à celui de leur famille notamment la rémunération, le transport, les soins de santé et la scolarité.

III.1.4. La justice et les droits de l'homme

Le **BUREC** veut instaurer une justice juste pour tous exempté de corruption et d'influence. Sous cet angle, le parti envisage une configuration institutionnelle dans la quelle la promotion de la justice républicaine sera confiée à un pouvoir judiciaire indépendant. Pour ce faire, l'indépendance de la magistrature, l'amélioration des conditions de vie et de travail de magistrats ainsi que la réduction des frais de justice constituera le pilier dont se servira le **BUREC** pour favoriser et promouvoir une justice accessible à toutes les couches.

Pour garantir une bonne justice, le **BUREC** s'assurera que les magistrats, les avocats, les défenseurs judiciaires et les personnels judiciaires sont d'abord eux-mêmes justes, responsables selon le cas dans la défense des causes et l'administration de la justice à travers le conseil supérieur de la magistrature.

La justice et les droits de l'homme impliquent aussi le respect des droits et de liberté fondamentale, le droit à la vie, le droit à la nationalité etc. Dans le même ordre d'idées, le **BUREC** garantira l'égalité de toutes les personnes physiques et l'égalité des chances et d'épanouissement à tous les groupes sociaux.

Au regard des conventions internationales, le **BUREC** garantira le respect de droit de l'homme en général et en particulier il combattra la culture et la pratique des crimes de guerre, crimes de génocide, crimes contre l'humanité en République Démocratique du Congo.

En vue de lutter contre la précarité dans les prisons, le **BUREC** opte pour la construction des nouveaux bâtiments afin d'assurer une vie décente aux populations carcérales, avec tous les aspects liés aux perspectives de reclassement social ou de réinsertion.

III.1.5. Les Affaires étrangères, la coopération régionale et internationale

La République Démocratique du Congo devra recouvrer et exercer sa vocation naturelle de leader en Afrique centrale et au sein de l'Union Africaine où elle devra jouer le rôle moteur du panafricanisme.

Le **BUREC** proclame son respect des instruments juridiques internationaux qui organisent les relations entre les Etats, sa foi en la Communauté Internationale et en ses mécanismes ainsi que son adhésion aux principes de paix et de sécurité internationales. Pour cela, le **BUREC** militera pour que l'Etat congolais s'acquitte promptement de ses obligations vis-à-vis des institutions internationales.

La coopération internationale doit être fondée sur les principes des intérêts réciproques, garantissant les intérêts de la République de Démocratique du Congo. Un accent particulier sera mis sur la coopération régionale et sous régionale.

Dans un contexte de la mondialisation, le **BUREC** entend mettre sur pied :

- Une coopération bilatérale et multilatérale guidée par la nécessité d'obtenir le soutien matériel, financier et technologique afin d'accélérer la reconstruction du pays ;
- Une diplomatie de développement qui consiste en la conversion des diplomates en véritables acteurs de marketing économique pour convaincre les investisseurs à venir au pays ;
- Une politique responsable de la prise en charge de nos missions diplomatiques à l'étranger ;
- Une politique de bon voisinage avec ses neuf voisins pour la mise en commun des potentialités afin de promouvoir l'intégration régionale, de combattre la pauvreté et les maladies endémiques ;
- Une politique d'encadrement de la communauté congolaise vivant à l'étranger pour sa mise à contribution pour le développement de notre pays et en vue de redorer l'image de marque de la RDC dans les pays hôtes.

III.1.6. De la reforme de l'Administration Publique

La reforme administrative occupe une place particulièrement importante dans les orientations et les préoccupations du **BUREC** étant donné que l'Administration Publique constitue le socle du fonctionnement de l'appareil de l'Etat. Le **BUREC** est convaincu que l'Administration Publique dans notre pays ne remplit plus pleinement son rôle du fait qu'elle est aujourd'hui caractérisée par le vieillissement du personnel, l'oisiveté, des effectifs pléthoriques, la corruption en grande échelle, la pauvreté en équipements modernes et le non payement des salaires et d'autres avantages sociaux.

A cet effet, le **BUREC** compte réaliser une reforme de l'Administration Publique de manière à rendre cet instrument de l'Etat un des facteurs de développement en passant notamment par les étapes suivantes :

- La maitrise des effectifs organiques et le recrutement des jeunes en accordant une chance particulière aux cadres universitaires ;
- La dotation de l'Administration Publique des équipements modernes et des technologies de pointe ;
- La mise sur pied d'une Administration redimensionnée et de manière à rapprocher davantage l'Administré de l'Administration et par l'actualisation des statuts du personnel de l'Etat;
- Le payement régulier des salaires décents et des avantages sociaux conséquents ;
- La lutte contre la corruption :
- La formation continue des cadres et agents de l'Administration Publique par des recyclages, des séminaires de renforcement des capacités en vue d'accroître leurs compétences et ainsi améliorer la qualité et le rendement de notre Administration.

III.2. DE L'ECONOMIE ET DE LA CROISSANCE

Le **BUREC** entend faire de la République Démocratique du Congo un géant agro alimentaire et industriel au cœur de l'Afrique dont l'économie n'est plus exclusivement dictée par ses ressources naturelles mais par les avantages concurrentiels que des nombreux pays sont aujourd'hui capables de développer directement.

A cet effet, il entend mettre en œuvre les politiques stratégiques suivantes :

III.2.1. L'assainissement de l'environnement macro - économique

La République Démocratique du Congo bénéficie des vastes opportunités de développement et de croissance à cause des potentialités qu'elle regorge dans tous les secteurs d'activités. Son importance démographique représente une masse de consommateurs et une main d'œuvre abondante qu'il importe de mobiliser pour accroitre le niveau de production intérieure.

Pour promouvoir l'investissement en République Démocratique du Congo, le **BUREC** mise sur l'amélioration du climat des affaires. A cet effet, le **BUREC** préconise une refonte en profondeur de la législation en matière économique et commerciale en vue de la rendre plus souple et plus incitative à l'investissement.

Le code des investissements doit être revu et enrichi des facilités additives en faveur des investisseurs qui s'établissent dans des zones rurales ou semi – rurales. A ce propos, des paradis industriels tournés vers l'exportation seront créés pour encourager l'implantation des industries à haute intensité des mains d'œuvre et génératrices d'une forte valeur ajoutée pour l'économie.

L'amélioration du climat des affaires et la promotion des investissements impliquent, pour le **BUREC**, les actions ci – après :

- La promotion d'une concurrence loyale entre opérateurs économiques et la suppression des monopoles d'Etat;
- La simplification des formalités administratives en matière des procédures fiscales notamment par l'instauration des guichets uniques pour le payement des impôts, droits et taxes ;
- Le renforcement des mesures qui garantissent la sécurité juridique des affaires, notamment la mise en place des tribunaux de commerce ;
- L'élimination des barrières et autres tracasseries administratives.

III.2.2. L'orthodoxie dans la gestion budgétaire

Le **BUREC** veut instaurer un système de gestion macro – économique rigoureuse assise sur l'orthodoxie budgétaire, une fiscalité incitative ainsi qu'un portefeuille de l'Etat sélectif.

A ce propos, le parti considère qu'il existe dans ce pays un potentiel des ressources important mal exploité. Une reforme fiscale en profondeur doit être initiée donnant priorité à l'impôt indirect (notamment la TVA) et l'élargissement de l'assiette fiscale pour une meilleure organisation des procédures de collecte des impôts et taxes.

Quant aux dépenses de l'Etat, le **BUREC** entend assurer l'exécution rigoureuse du budget de l'Etat et en renforçant l'orthodoxie dans les procédures des dépenses publiques notamment par le respect des assignations budgétaires, la rigueur dans le traitement des demandes des crédits, la modernisation et la transparence dans la chaine des dépenses, la transparence dans la passation des marchés publics.

III.2.3. L'amélioration de rapport avec des bailleurs des fonds

L'engagement que prend le **BUREC** dans ce domaine précis et celui d'améliorer le rapport de l'Etat avec les bailleurs tant bilatéraux que multilatéraux. Ceci implique la prise en compte des aspects qualitatifs ciaprès :

- L'allocation efficiente des ressources mobilisées et la transparence dans la passation des marchés publics;
- La gestion rigoureuse des ressources dans le processus de mise en œuvre du programme économique négocié ;
- La mise en œuvre d'une meilleure gestion des fonds destinés au secteur social notamment la santé et l'éducation.

III.2.4. la réhabilitation et la modernisation des infrastructures de transport et de communication

L'ambition du **BUREC** est de réhabiliter et moderniser les infrastructures des différents centres urbains et de relier toutes les provinces du pays par des routes modernes. Une attention particulière doit être également accordée aux routes des dessertes agricoles.

Il sera en outre, procéder à la réhabilitation, la construction et à la modernisation de toute la voie ferrée du pays qui sera étendue par la suite aux coins non desservis.

Les installations portuaires et aéroportuaires seront également modernisées et leurs accès faciles pour garantir la sécurité et la mobilité. Ainsi, le **BUREC** entend assainir le secteur aérien, viabiliser et moderniser les infrastructures afin de rendre le ciel congolais compétitif, productif et attrayant.

Les voies fluviales et lacustres constituent un potentiel insuffisamment exploité. Elles seront réhabilitées et modernisées en vue de contribuer à la consolidation des échanges aussi bien locaux, interprovinciaux qu'internationaux.

III.2.5. La modernisation des réseaux de poste, téléphones et télécommunications

Le **BUREC** compte entreprendre des grandes actions d'envergure aussi bien dans le secteur de la poste que celui des télécommunications en vue de faire bénéficier la majorité de peuple congolais des avancées des nouvelles technologies de l'information et de la communication. A cet effet, l'espace congolais devra obligatoirement être connecté sur la fibre optique.

III.2.6. Le développement rural, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la gestion durable de l'environnement.

L'agriculture, l'élevage et la pêche devront contribuer significativement au produit intérieur brut de la République Démocratique du Congo et constituer un gisement important des ressources et de l'emploi. Ce pari sera gagné lorsque, bien entendu, le développement de l'agriculture devra aller de pair avec la protection de l'environnement.

Une politique des reformes agraires devra être envisagée en vue de limiter les appétits gloutons des personnes nanties qui accaparent des vastes étendues de terre au détriment des pauvres paysans.

De la même manière, le **BUREC** devra procéder à la réhabilitation des fermes et autres plantations abandonnées qui constituaient jadis des véritables pools de développement dans la plupart des coins du territoire national à vocation agricole.

Les petites et moyennes entreprises agricoles, d'élevage et de pêche constituent un moteur pour le développement. A cet effet, il leur sera octroyé des crédits à la production et des facilités fiscales lors des importations des intrants, des machines et autres véhicules destinés à l'agriculture, la pêche et l'élevage ainsi qu'à l'exportation. La mise en place d'une politique qui intègre la recherche permettra la relance, la mécanisation de la production, la transformation des produits agricoles et l'encadrement des producteurs.

S'agissant des coopératives agricoles, leur création sera encouragée et doublée de la création des bureaux d'achat pour un meilleur encadrement des producteurs.

En fin, dans le secteur de l'environnement, le **BUREC** encouragera toute initiative tendant à éduquer la population à lutter contre la dégradation de l'écosystème.

III.2.7. Le crédit à l'économie et la restructuration du système bancaire

La réorganisation du système bancaire permettra aux banques commerciales de jouer pleinement leur rôle de moteur de l'essor économique. A ce titre il sera développé une politique de promotion des banques de proximité, de consolidation du système bancaire par des mécanismes souples des crédits à l'économie notamment en faveur des PME, des coopératives d'épargne et autres organismes de micro-finance.

III.2.8. La gestion orthodoxe des entreprises publiques

Par souci de garantir leur rentabilité économique et financière, les entreprises publiques devront être reformées. A cet effet, le **BUREC** devra promouvoir leurs gestions efficientes et transparentes doublées de la reforme du portefeuille de l'Etat au regard de l'évolution.

III.2.9. La promotion de l'industrie touristique

La richesse et la variété des potentialités touristiques de notre pays sont sans doute une matière première qui attend d'être exploitée afin d'améliorer les recettes de l'Etat et promouvoir les activités qui lui sont connexes notamment, l'artisanat local, l'hôtellerie, la restauration, le transport, les centres sportifs et récréatifs... avec l'appui des centres culturels pilotes dans certains pays amis.

III.3. DU SOCIAL

Le **BUREC** réaffirme que la personne humaine est la première richesse de tout pays en même temps que premier acteur de développement. Ainsi, pour notre parti, le social ne signifie pas le fait d'appeler la population et commencer à lui distribuer quelques denrées et ressources, il est plutôt le fait d'investir dans l'homme pour qu'il soit à même de répondre à ses responsabilités d'acteur de développement. Cela passe par l'investissement dans la santé, l'éducation, l'emploi, l'habitat, la sécurité sociale, etc.

III.3.1. La santé

Le **BUREC** compte offrir à tous les congolais l'accès à des soins de santé de bonne qualité à des prix raisonnables. Il sera mis sur pied un programme d'équipement des hôpitaux et de construction des infrastructures médicales afin de couvrir tout notre territoire national avec un système de santé de proximité. Le **BUREC** veillera au renforcement des capacités du personnel médical et paramédical par la formation continue, les stages et les recyclages à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La lutte contre les endémies devra être menée amplement, par la mise en œuvre d'une politique d'accès aux soins de santé par le système d'assurance maladie, spécialement contre le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria. A cet effet, l'installation, dans le pays, des mutuelles de santé sera une des priorités du **BUREC**.

Bien plus, le **BUREC** veillera à l'intensification des missions de dépistage et de traitement des maladies jadis éradiquées et qui réapparaissent tels le goitre, la lèpre, la maladie du sommeil, la cécité des rivières etc.

III.3.2. L'éducation et la recherche scientifique

A l'heure de la mondialisation, il ne saurait être compréhensible de demeurer dans l'obscurantisme consécutif à l'analphabétisme et à l'isolement par rapport aux progrès des sciences et des technologies.

Pour ce faire, le **BUREC** garantira graduellement la gratuité de l'éducation maternelle et l'enseignement primaire.

Ainsi, considérant le fait que le principal facteur du développement, c'est l'homme, le parti compte mener les actions suivantes :

- L'exécution d'un programme spécial d'équipements progressif des institutions d'enseignement à tous les niveaux avec des bibliothèques, des laboratoires ainsi que des équipements informatiques.
- L'octroi des salaires décents aux enseignants, aux membres du personnel académique, scientifique, administratif et technique et assurer leurs besoins en soins de sante, de logement et de transport.
- La restauration et la viabilisation des écoles techniques et des métiers ;
- La promotion d'une formation professionnelle adéquate ;
- L'organisation d'une formation soutenue à travers les stages, les recyclages et les voyages d'études en vue d'assurer le renforcement des capacités des formateurs.
- L'adaptation des programmes scolaires tenant compte des réalités congolaises ;
- L'octroi des bourses d'études aux étudiants, aux enseignants des universités ainsi qu'aux autres congolais qui se distinguent dans différents domaines de la vie active.

III.3.3. Le genre et la famille

Le **BUREC** s'engage à œuvrer pour l'élimination des toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et pour l'intégration de la dimension genre dans tous les programmes et politiques de développement de la République Démocratique du Congo.

Il procédera à :

- La promotion du leadership féminin responsable et engagé à la cause patriotique ;
- La multiplication et l'appui aux centres des promotions de la femme et leur implantation dans tous les coins de la République ;
- Promouvoir l'accès des femmes aux microcrédits, à la propriété foncière et à l'emploi rémunérateur.
- Garantir une représentation équitable de la femme dans tous les secteurs de la vie nationale.
 La stabilité familiale est le gage de l'épanouissement et la protection de l'enfant. Ainsi la famille, cellule de base de la nation, où se cultive les valeurs positives dont la société a besoin pour sa survie constitue le milieu indiqué pour une vie équilibrée de l'enfant.

III.3.4.la création de l'emploi et la lutte contre le chômage

La création d'emploi décent pour tous, l'élimination progressive de la pauvreté et la lutte contre l'exclusion sociale visent le développement durable.

Le **BUREC** va s'atteler à la mise sur pied des politiques nationales d'emploi à travers les actions suivantes :

- La matérialisation du programme cadre de création des emplois et des revenus par la prise en compte de la dimension emploi dans tous les programmes des reformes, d'investissement et de reconstruction tant du secteur public que privé ;
- La création d'emplois productifs capables d'absorber main-d'œuvre par des approches de haute intensité en vue de réduire sensiblement le chômage et la pauvreté ;
- L'encouragement à la création d'emplois par le secteur privé ;
- L'intégration des groupes vulnérables, des jeunes et des femmes dans toutes les politiques de création d'emploi pour assurer leur employabilité.

Etant donné que les emplois du secteur public ne résorbent pas le chômage, le **BUREC** entend focaliser l'attention sur l'assainissement du climat des affaires afin que s'installent des milliers d'investisseurs, seul gage de la lutte contre le chômage chronique en RDC.

III.3.5. L'habitat et les services sociaux

Dans le domaine de l'habitat, le **BUREC** va assurer la mobilisation des ressources nécessaires pour mener des actions ci-après :

- L'assainissement et la rationalisation des services fonciers et cadastraux pour mettre fin aux interminables conflits parcellaires, cela dans le respect du plan urbanistique de chaque ville.
- L'accélération de la reconstruction et de la création des villes, en impliquant activement l'Etat en partenariat avec les privés dans la construction des habitations et des cités modernes.

 La mise en place du « crédit habitat » en milieux urbains et la création des caisses mutuelles pour l'habitat en milieux ruraux en vue d'éradiquer des habitations précaires en matériaux non durables sur l'ensemble du territoire national.

S'agissant du secteur de l'eau et de l'électricité, le **BUREC** va mettre en place une politique visant à atteindre les objectifs suivants :

- L'amélioration sensible des taux de déserte en électricité et en eau potable par l'application d'un tarif qui tient compte du pouvoir d'achat de la population ;
- La finalisation de tous les projets existants d'électrification des milieux urbains et ruraux sur toute l'étendue de la République ;
- La réhabilitation et la fiabilisation des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique et de l'eau potable sur toute l'étendue du pays.

III.4. Jeunesse, culture et arts, sport et loisirs

S'agissant de la jeunesse, le **BUREC** considère que la richesse fondamentale de la République Démocratique du Congo réside bien encore dans ses ressources humaines qui soutiennent le processus de développement global, de l'amélioration de la croissance et du progrès dans tous les domaines et à tous les niveaux.

C'est pourquoi la jeunesse congolaise doit bénéficier de la mise en place d'une politique de son encadrement et de son initiation aux valeurs morales, civiques et républicaines.

Les jeunes congolais assument un rôle clé dans les orientations du **BUREC**, en particulier au niveau de la préparation pour assumer les commandes de la nouvelle société.

A cet effet, la jeunesse estudiantine doit bénéficier d'un programme qui intègre aussi bien l'encouragement des enfants surdoués que ceux victimes de la perdition scolaire et des mauvaises conditions socio-économiques ou autres handicaps à travers les actions ci-après :

- La réhabilitation de la bourse en faveur des étudiants et la prise en charge des élèves qui se seront distingués à l'issue du cycle primaire ;
- L'orientation des étudiants en difficulté de supporter les frais d'études vers des centres de formation spécialisée des métiers à courte durée ;
- La récupération dans des écoles professionnelles éloignées des grands centres, de la jeunesse désœuvrée (les enfants de la rue, les filles mères, et tout consort) pour l'apprentissage des métiers ayant trait à l'agriculture, l'élevage, la pisciculture ou dans des écoles des métiers au niveau des centres urbains pour apprendre la mécanique, la menuiserie, la couture, l'art culinaire, la beauté.

En ce qui concerne la culture et les arts, le **BUREC** va favoriser l'émergence des managers artistiques et culturels du show-business non seulement pour promouvoir les artistes en les faisant passer du niveau d'amateurisme à celui du professionnalisme mais aussi de générer les devises au pays.

Le **BUREC** a l'ambition de restaurer les infrastructures sportives et d'encadrer les athlètes à tous les niveaux, de promouvoir les talents afin de voir le Congo gagner des médailles et des trophées dans des compétitions sportives internationales.

IV. CONCLUSION

Par l'exercice du pouvoir, dans un Etat démocratisé où règne le pluralisme politique, le **BUREC** va apporter un changement profond de la gestion à tous les niveaux de manière à accroitre les moyens de l'Etat et procéder à la redistribution équitable des richesses à tous.

Il saisit de nouveau le rêve des pères de notre indépendance et de leurs vaillants successeurs et attend faire avancer à pas sûrs le pays vers l'édification d'une République Démocratique du Congo souveraine, unie et émergente.

Il s'agira, grâce aux valeurs spirituelles, morales et républicaines de transformer leurs acteurs politiques en des vrais responsables dont l'action sera mue par le seul intérêt du peuple.

L'action gouvernementale ainsi que la gestion de manière générale seront conduites par la transparence, le contrôle, la sanction et l'implication de la responsabilité des gouvernants devant les gouvernés.

Face aux fléaux qui ont constitué un facteur de blocage à l'élan ou l'essor d'une économie florissante, telle que l'aurait souhaité la population congolaise, le souci du **BUREC** reste celui de les intérioriser afin de permettre à l'élite congolaise de créer au sein des groupes sociopolitiques des incubateurs de la culture d'excellence pour faciliter l'apprentissage des valeurs de référence en vue d'un Congo émergent.

A l'occasion, l'Etat va recouvrer sa crédibilité sur le plan régional et international à travers une diplomatie et une politique de coopération régionale efficace et compétitive.

L'espace productif national sera mis en valeur et accéléré à travers les vastes programmes d'assainissement de l'environnement macro-économique, d'octroi des crédits et la reforme du système bancaire, l'amélioration du climat des affaires et la promotion des investissements, la gestion budgétaire orthodoxe, de réhabilitation et le développement des infrastructures de transport et de communication, des postes et de télécommunication, de l'environnement et du tourisme.

La renaissance de la République Démocratique du Congo telle que projetée dans les lignes ci-dessus est à la portée des congolais dès lors que cette vision claire est énoncée de manière intelligible et concrète.

L'avenir de la RDC n'est pas le résultat de la fatalité, il est à bâtir collectivement car plus le présent est difficile, plus la machine à rêver se met en place.

Le **BUREC** et ses membres constituent la seule alternative d'assurer la garantie de la réalisation de ce projet de société.

BUREC: Unité, Renaissance, Emergence

UNITE : Unité du peuple congolais

RENAISSANCE: Pour un Congo nouveau **EMERGENCE**: Vers un Congo moderne

BUREC enfin : Vers un futur durable et désirable

(SOYONS UNIS POUR LA RENAISSANCE D'UN CONGO EMERGENT)

Fait à Kinshasa le 13/12/2011

LES MEMBRES FONDATEURS